

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

---

**Conseil municipal du mercredi 16 décembre 2020**

**Pour ce dernier conseil municipal de l'année, les élus mérignacais ont voté le budget qui lance notamment un programme d'investissements dense. D'autres projets ont également été présentés lors des débats comme le nouveau commissariat ou l'étude de rénovation urbaine de la résidence Yser. Ce conseil municipal était fermé au public et retransmis en direct sur Facebook.**

**Budget 2021 : un programme d'investissements et un accompagnement des plus fragiles**

Afin d'accompagner les plus fragiles et les séniors dans une période économique et sanitaire difficile la subvention destinée au CCAS augmente de 14% avec un montant global de 4,1M€.

Le budget 2021 est également marqué par une part d'investissement en progression avec un montant de 27,7M€ (18,3M€ en 2019 et 21,5M€ en 2020). Parmi les opérations structurantes on peut notamment citer la réalisation du groupe scolaire de Chemin Long, le pôle tennistique de la Roseraie, les Maisons des habitants d'Arlac et de La Glacière. Alain Anziani, Maire de Mérignac, s'est félicité du niveau d'investissement prévu en soulignant que de nombreux projets étaient désormais arrivés à maturité.

Une « ligne verte » de 9M€ traduit une démarche volontariste en matière de transition écologique. Trois grands objectifs peuvent être mis en avant : produire et consommer durablement l'énergie, renforcer la place de la nature et se positionner comme une ville zéro déchet et zéro plastique.

Les sujets liés à la tranquillité publique et à la proximité ressortent également de ce budget 2021 avec le développement de la police municipale et la création de concierges de quartier.

Malgré une dotation globale de l'Etat (DGF) en baisse et un contexte économique et social difficile, la Ville de Mérignac maintient un autofinancement confortable, des taux d'imposition stables, un encours de la dette faible, et repose sur des équilibres financiers solides.

**Projet de commissariat : attribution du marché de conception réalisation**

Situé sur la place Charles-de-Gaulle, le commissariat de Mérignac va être entièrement réhabilité. Pour ce faire, les élus ont voté l'attribution du marché de conception réalisation. Ce projet abritera un commissariat divisionnaire (1611 m<sup>2</sup>), la Direction Zonale au Recrutement et à la Formation de la Police Nationale (DZRFPN – 1404 m<sup>2</sup>), ainsi qu'un centre de supervision urbaine pour les besoins de la

police municipale, cette dernière disposera également d'un accueil dédié (210 m2). L'actuel commissariat restera en fonction tout le temps des travaux.

Ce nouveau commissariat, très attendu, concrétise la collaboration entre police nationale et police municipale. Le groupement Demathieu & Bard a été déclaré lauréat lors du jury qui s'est tenu en février dernier.

Montant global : 9 460 800 €. Le permis de construire sera déposé début 2021.

### **Résidence Yser : lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre urbaine**

La résidence Yser dont Domofrance est propriétaire date de 1956. Elle est composée de 342 logements et est implantée sur une parcelle de 7,17 hectares. Les logements sont aujourd'hui vieillissants et peu adaptés au confort actuel. Les élus méridionnais ont voté la réalisation d'une étude de maîtrise d'œuvre urbaine en vue d'une réhabilitation. L'équipe Devillers et associés a été retenue pour mener à bien un diagnostic partagé, réaliser un plan guide et définir un plan d'équipements publics, des activités économiques, des logements et des espaces extérieurs. La résidence est dotée de grands espaces verts qu'il faudra préserver et valoriser. La possibilité d'accueillir une pépinière autour de l'innovation sociale devra également être étudiée.

Coût de cette mission : 213 475 € sur une durée de 48 mois (50% à la charge de Domofrance, 25% pour Bordeaux Métropole et 25% pour la Ville de Mérignac).

### **Délégation de service public pour la gestion du Pin Galant : compte rendu d'exploitation**

La scène du Pin Galant a accueilli son dernier spectacle de la saison le 13 mars dernier. Ainsi 26 spectacles pour 32 représentations ont été annulés ayant pour conséquence une chute de recettes de billetterie et des fréquentations prévisionnelles. De même les restrictions sanitaires ont pénalisé l'activité congrès. Le grand succès des 12 représentations du cirque Plume en octobre 2019 a notamment permis d'assurer une avance de billetterie et d'absorber les pertes induites par le confinement et les restrictions qui ont suivi. L'équilibre financier a été garanti par le versement de la totalité de la compensation financière par la Ville de Mérignac pour la saison 2019 / 2020 soit 2 212 081€. La billetterie du Pin Galant est à nouveau ouverte depuis le 15 décembre, le prochain spectacle est programmé le 21 janvier.

### **Également à l'ordre du jour :**

- Un montant global de 5 037 100 € a été alloué aux associations méridionnaises, la Ville maintient son soutien et son engagement auprès des acteurs associatifs.
- Vote d'une subvention de 46 061€ à l'association de préfiguration du projet TARMAQ.
- Attribution d'une subvention de 5500 € au pôle de compétitivité Aerospace Valley pour son étude Formaero (accompagnement des entreprises jusqu'à la sortie de crise, recherche de nouvelles pistes d'emploi dans le domaine de la défense, du spatial et dans l'aéronautique).

**Contact presse :** Virginie Bougant / [v.bougant@merignac.com](mailto:v.bougant@merignac.com) / 06 27 52 48 69